

MAIRIE de ENTRE-VIGNES  
Commune de Saint-Christol



N° DP 034 246 20 M0009

Date de dépôt : 22/04/2020  
Complétée le :  
Demandeur(s) : Monsieur ESCALA luc  
Objet : Déplacement abri de jardin existant 17m<sup>2</sup>  
Adresse terrain : 227 RUE DE L EGLISE 34400 ENTRE-VIGNES  
246 AN 318

**NON OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE  
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

**Le Maire de la Ville de ENTRE-VIGNES ;**

VU la déclaration préalable présentée le 22/04/2020 par Monsieur ESCALA luc,

VU l'objet de la déclaration :

- pour Déplacement abri de jardin existant ;
- sur un terrain de 610 m<sup>2</sup> situé 227 RUE DE L EGLISE ;
- pour une surface de plancher déplacée de 17 m<sup>2</sup> ;

VU la demande de déclaration préalable susvisée, dont l'avis de dépôt a été affiché en Mairie en date du 22/04/2020 ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

VU le Décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 relatif à la durée de validité des autorisations d'urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par DCM en date du 25 mars 2013 ;

VU la 1ère modification du PLU approuvée par DCM en date du 27 janvier 2014 ;

**ARRETE**

**Article unique** : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées ci-après.

ENTRE-VIGNES, le 22 avril 2020

Le Maire,



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

*Regu en main propre le 23/04/2020*